

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Paradis

<https://www.cadre21.org/membres/d6293e3b797afc9aa763f3e6>

Date d'obtention : 2021-11-16 20:19:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de respecter le cadre scolaire. Si cela arrive à l'extérieur de l'école, il est primordiale de référer au Service de police de la ville de Lévis. En aucun cas, nous regardons les photos. Si l'élève vient nous voir et demande de l'aide en lien avec des photos à caractères sexuelles, nous utilisons la trousse sexto afin de valider l'information et de suivre les étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si c'est un parent qui demande que l'on intervienne, nous référons le parent à la police en lui expliquant pourquoi. Je serai mieux outillé pour intervenir en respectant l'intégrité des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les photos et ne pas faire d'enquêtes, ce sont les services de police qui font cela. Il est important voir primordiale de référer rapidement.